

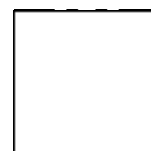


Nations Unies

Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

**Deuxième session
(Nairobi, 5–9 juin 2023)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-neuvième session
Supplément n° 8**



Rapport de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

**Deuxième session
(Nairobi, 5–9 juin 2023)**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

Chapitres

I.	Introduction	7
II.	Organisation de la session (points 1 à 6 de l'ordre du jour)	8
A.	Organisation de la session (points 1 de l'ordre du jour)	8
B.	Déclarations liminaires	8
C.	Dialogue présidentiel	8
D.	Déclaration de politique générale de la Directrice exécutive	8
E.	Dialogue des Premières Dames	8
F.	Participation	9
G.	Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)	10
H.	Organisation des travaux.....	10
I.	Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents (point 3 de l'ordre du jour)	11
J.	Vérification des pouvoirs des représentant(e)s (point 4 de l'ordre du jour)	11
K.	Élection des membres du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour).....	11
L.	Adoption du rapport du Conseil exécutif (point 6 de l'ordre du jour)	12
M.	Travaux du Conseil exécutif	12
N.	Travaux du Comité plénier.....	12
O.	Travaux du Comité de rédaction	12
III.	Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination (point 7 de l'ordre du jour)..	14
IV.	Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8 de l'ordre du jour).....	15
V.	Rapport sur le Forum urbain mondial (point 9 de l'ordre du jour)	16
VI.	Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 10 de l'ordre du jour)	17
VII.	Débats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat (point 11 de l'ordre du jour).....	18

VIII.	Adoption du compte rendu de l'Assemblée d'ONU-Habitat concernant les travaux de sa deuxième session (point 12 de l'ordre du jour)	19
IX.	Adoption des textes issus de la session	20
X.	Points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 13 de l'ordre du jour).....	22
XI.	Élection des membres du Bureau (point 14 de l'ordre du jour)	23
XII.	Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)	24
XIII.	Clôture de la session (point 16 de l'ordre du jour)	25

Annexes

I.	Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session	26
II.	Décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session	28

Chapitre I

Introduction

1. Dans sa résolution 73/239, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de dissoudre le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), et a décidé également que la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat se tiendrait en mai 2019. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail à composition non limitée créé par le Président du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat conformément à la résolution 72/226 de l'Assemblée générale, sur la modification de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (A/73/726), et a approuvé ses conclusions et recommandations, qui prévoyaient notamment que l'organe directeur d'ONU-Habitat devrait être un organe intergouvernemental à participation universelle qui tiendrait, tous les quatre ans, une session de cinq jours à Nairobi.

2. En conséquence, la deuxième session de l'Assemblée de l'ONU-Habitat s'est tenue du 5 au 9 juin 2023 au siège d'ONU-Habitat à Nairobi. Les séances plénières de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ont été présidées par Román Meyer Falcón (Mexique), Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat, et, en son absence, par Martin Korsah (Ghana), Vice-Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

Chapitre II

Organisation de la session (points 1 à 6 de l'ordre du jour)

A. Organisation de la session (points 1 de l'ordre du jour)

4. La session a été ouverte le lundi 5 juin 2023, à 10 h 10, par M. Meyer Falcón, Président de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

B. Déclarations liminaires

5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans un message vidéo ; Li Junhua, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ; Csaba Kőrösi, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans un message vidéo ; Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat. Après une prestation musicale donnée par le groupe « Ghetto Classics » et parrainée par le Gouvernement belge, des déclarations ont également été prononcées par Slumber Tsogwane, Vice-Président du Botswana, s'exprimant au nom de Mokgweetsi Eric Keabetswe Masisi, Président du Botswana ; et William Ruto, Président du Kenya. D'autres déclarations liminaires ont été prononcées par Johnson Arthur Sakaja, Gouverneur de Nairobi ; Elizabeth Maruma Mrema, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au nom d'Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE ; Fatimetou Abdel Malick, Présidente du Conseil régional de Nouakchott, leader d'opinion.

C. Dialogue présidentiel

6. À sa 2^e séance plénière, après les déclarations liminaires, un dialogue présidentiel, auquel a participé William Ruto, Président du Kenya, a eu lieu, dont le résumé figure à la section A de l'annexe IV du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1).

D. Déclaration de politique générale de la Directrice exécutive

7. Lors de la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a fait une déclaration de politique générale, dont un résumé figure dans le compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1).

E. Dialogue des Premières Dames

8. À sa 3^e séance plénière, tenue dans la matinée du mardi 6 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a tenu une table ronde de haut niveau sur le thème « Les femmes et leur rôle dans le façonnement des villes et des communautés ». La table ronde a été organisée par la Première Dame du Kenya, Rachel Ruto, et animée par Victoria Rubadiri, journaliste. Le résumé de la table ronde figure à la section B de l'annexe IV du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1).

F. Participation

9. Les 132 États Membres ci-après de l'Assemblée d'ONU-Habitat étaient représentés : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Türkiye, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie, Zimbabwe.

10. Les observateurs de l'État de Palestine, de l'Ordre souverain de Malte et du Saint-Siège auprès du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont également participé à la session.

11. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés : Banque mondiale, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau du Coordonnateur-résident au Kenya, Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Europe, Département des affaires économiques et sociales, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds d'équipement des Nations Unies, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds international pour le développement agricole, Groupe des Nations Unies pour le développement durable, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, Secrétariat de l'ONU.

12. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Ligue des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Secrétariat du Commonwealth, Secretaría de la Integración Social Centroamericana (SISCA), Shelter Afrique, Union africaine, Union européenne.

13. La liste intégrale des participant(e)s à la session figure dans le document paru sous la cote HSP/HA.2/INF/7.

G. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)

14. À sa 2^e séance plénière, conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote HSP/HA.2/1, tel que modifié oralement :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
7. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination.
8. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Rapport sur le Forum urbain mondial.
10. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
11. Débats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat.
12. Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
13. Points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
14. Élection des membres du Bureau.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la session.

H. Organisation des travaux

15. À sa 2^e séance plénière, conformément à l'article 26 de son Règlement intérieur, l'Assemblée d'ONU-Habitat est convenue de créer un Comité plénier chargé d'examiner divers points de son ordre du jour. Elle a également décidé, conformément aux recommandations du Bureau, que le Comité plénier serait présidé par Dampsey Bediako Asare (Ghana), qu'il commencerait ses travaux dans la matinée du mardi 6 juin 2023, et qu'il examinerait le point 7 (Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination), le point 8 (Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030), le point 9 (Rapport sur le Forum urbain mondial) et le point 11 (Débats consacrés au plan stratégique d'ONU-Habitat). L'Assemblée a en outre décidé de créer un comité de rédaction spécial à composition non limitée, présidé par Saqlain Syedah (Pakistan), avec le soutien des représentants du Maroc, du Nigéria, du Portugal, de la République-Unie de Tanzanie et de la Somalie, chargé d'examiner les projets de résolution, les projets de décision et un projet de déclaration

ministérielle avant leur examen par l'Assemblée d'ONU-Habitat qui, à l'issue de ses travaux, transmettrait les projets de texte au Comité plénier pour examen, lequel les présenterait ensuite à l'Assemblée pour que celle-ci les examine à son tour.

I. Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents (point 3 de l'ordre du jour)

16. À la 2^e séance plénière, Mme Syedah, en sa qualité de Présidente du Comité des représentants permanents, a présenté les informations figurant dans le document HSP/HA.2/2, en donnant un aperçu des travaux menés par le Comité en prévision de la session en cours de l'Assemblée, notamment les quatre réunions du Bureau du Comité, en juin et décembre 2022 et en avril 2023, et les cinq réunions du Bureau de l'Assemblée, en octobre 2022, en février 2023, et en avril, mai et juin 2023, pour préparer la deuxième réunion à participation non limitée du Comité et la deuxième session de l'Assemblée.

17. Mme Syedah a indiqué que la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents s'était tenue à Nairobi du 29 mai au 31 mai et le 2 juin 2023. À cette occasion, le Comité avait établi plusieurs projets de résolution et de décision et un projet de déclaration ministérielle pour examen par l'Assemblée à la session en cours. Notant que ces documents étaient le résultat d'intenses négociations de la part du Comité, l'oratrice a invité l'Assemblée à examiner et à adopter sans réserve les projets de résolution et de décision et le projet de déclaration ministérielle dont elle était saisie. Pour conclure, Mme Syedah a remercié tous les États Membres pour l'engagement dont ils avaient fait preuve lors de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité et pour avoir accepté de travailler de manière informelle le 1^{er} juin 2023, un jour férié, afin de combler les lacunes éventuelles et de dégager un consensus sur les questions restées en suspens.

J. Vérification des pouvoirs des représentant(e)s (point 4 de l'ordre du jour)

18. À la 4^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du mardi 6 juin 2023, le Président a annoncé que, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du Règlement intérieur, le Bureau avait reçu et examiné les pouvoirs des représentant(e)s et des représentant(e)s suppléant(e)s participant à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat soumis par les États Membres et avait recommandé leur participation à la session.

K. Élection des membres du Conseil exécutif (point 5 de l'ordre du jour)

19. À sa 2^e séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a été informée de la recommandation formulée par le Comité des représentants permanents à sa deuxième réunion à participation non limitée, de prolonger, compte tenu du consensus apparent des États Membres sur ce point, le mandat de tous les membres des organes dirigeants du Conseil exécutif, y compris les membres du Bureau, jusqu'en 2025, et de prendre éventuellement ce facteur en considération lors de l'élection des membres du Conseil exécutif.

20. À sa 8^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du mardi 8 juin, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la décision 2/3, dans laquelle elle a décidé que les membres actuels du Conseil exécutif d'ONU-Habitat, qui avaient été élus en 2019, resteraient en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée.

21. En conséquence, à la 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Président a rappelé que par la décision 2/3 relative au mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée d'ONU-Habitat, adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa 8^e séance plénière, le mardi 8 juin, l'Assemblée était convenue que les 36 membres actuels du Conseil exécutif d'ONU-Habitat qui avaient été élus en 2019 resteraient en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée, qui se tiendrait en 2025.

L. Adoption du rapport du Conseil exécutif (point 6 de l'ordre du jour)

22. À sa 2^e séance plénière, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le rapport du Conseil exécutif présenté à l'Assemblée à sa deuxième session (HSP/HA.2/3), après une présentation orale du rapport par Silvio Albuquerque (Brésil), Président du Conseil exécutif.

M. Travaux du Conseil exécutif

23. Le Conseil exécutif d'ONU-Habitat a tenu sa deuxième session de l'année 2023 en marge de la session en cours de l'Assemblée d'ONU-Habitat, dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023. Le rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2023 fait l'objet du document HSP/EB.2023/9.

N. Travaux du Comité plénier

24. Le Comité plénier créé par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa 2^e séance plénière a été présidé par Damphey Bediako Asare (Ghana). Il a tenu quatre réunions entre le 5 et le 9 juin pour examiner en détail les points 7, 8, 9 et 11 de l'ordre du jour de l'Assemblée à sa deuxième session, ainsi que les projets de résolution, les projets de décision et le projet de déclaration ministérielle qui lui ont été renvoyés.

25. À sa 4^e séance, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Comité plénier a adopté le rapport relatif à ses délibérations sur la base du projet de rapport qui avait été distribué, chargeant le secrétariat et la présidence de l'achever. Le rapport du Comité figure à l'annexe VI du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1).

26. À sa 9^e séance plénière, tenue le vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a approuvé le rapport du Comité plénier sur ses travaux.

O. Travaux du Comité de rédaction

27. Le Comité de rédaction a tenu six réunions durant la session et il est parvenu à un accord par consensus sur un projet de déclaration de ministérielle, cinq projets de décision et 10 projets de résolution, qui ont ensuite été transmis à l'Assemblée pour examen par l'intermédiaire du Comité plénier.

28. La liste des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à ses 8^e et 9^e séances plénières figure à l'annexe I du présent rapport et leurs textes, qui figurent à l'annexe I du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1), font l'objet des documents HSP/HA.2/Res.1 à HSP/HA.2/Res.10. Les décisions, telles qu'elles ont été adoptées, figurent à l'annexe II du présent rapport et à l'annexe II du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1), tandis que la déclaration ministérielle fait l'objet du document HSP/HA.2/HLS.1.

Chapitre III

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), y compris les questions de coordination (point 7 de l'ordre du jour)

29. À la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a fait un exposé sur les activités d'ONU-Habitat, y compris les questions de coordination, en présentant les informations contenues dans son rapport sur la question (HSP/HA.2/4) et d'autres documents pertinents.

Chapitre IV

Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (point 8 de l'ordre du jour)

30. À la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a fait une présentation dans laquelle elle a exposé les informations contenues dans son rapport sur les activités d'ONU-Habitat (HSP/HA.2/5), qui donnait un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Chapitre V

Rapport sur le Forum urbain mondial (point 9 de l'ordre du jour)

31. Lors de la 2^e séance plénière, la Directrice exécutive a fait une présentation dans laquelle elle a exposé les informations contenues dans le rapport des dixième et onzième sessions du Forum urbain mondial (HSP/HA.2/6).

Chapitre VI

Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (point 10 de l'ordre du jour)

32. À la 4^e séance plénière, Michal Mlynár, Directeur exécutif adjoint d'ONU-Habitat, a ouvert le dialogue sur le thème spécial « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales », en présentant les informations contenues dans le rapport sur le thème spécial (HSP/HA.2/7).

33. Le dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat a eu lieu lors des 5^e et 6^e séances plénières, le mercredi 7 juin 2023. Le dialogue comprenait des observations liminaires du Président de l'Assemblée, de la Directrice exécutive et de la Cheffe du Service des pratiques urbaines, un discours liminaire virtuel sur le thème spécial, suivi de quatre tables rondes sur les thèmes suivants : « Les grands défis de notre temps », « Les principaux moteurs des objectifs de développement durable en temps de crise », « La gouvernance multiniveaux et l'adaptation des objectifs de développement durable aux particularités locales » et « Les points importants à retenir du dialogue et le Sommet de l'avenir ». Le résumé du dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, établi par le Président, figure à la section C de l'annexe IV du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1).

Chapitre VII

Débats sur le plan stratégique d'ONU-Habitat (point 11 de l'ordre du jour)

34. Lors de la 4^e séance plénière, le Directeur exécutif adjoint a fait une présentation décrivant les progrès réalisés par ONU-Habitat au cours de la mise en œuvre du plan stratégique actuel et donnant un aperçu du plan stratégique pour la période 2024–2025 (HSP/HA.2/8).

Chapitre VIII

Adoption du compte rendu de l'Assemblée d'ONU-Habitat concernant les travaux de sa deuxième session (point 12 de l'ordre du jour)

35. À sa 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté le présent compte rendu des travaux de sa deuxième session sur la base du projet distribué, étant entendu que sa version définitive serait établie par le Rapporteur avec le concours du secrétariat. Le compte rendu de la deuxième session de l'Assemblée de l'ONU-Habitat figure dans le document HSP/HA.2/11/Rev.1.

Chapitre IX

Adoption des textes issus de la session

36. À la 8^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus les cinq décisions suivantes :

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/1	Prolongation du plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025
2/2	Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/3	Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/4	Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/5	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

37. Les décisions sont reproduites dans l'annexe II du présent rapport et dans l'annexe II du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1).

38. À la 9^e séance, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus la déclaration ministérielle intitulée « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ». La déclaration est reproduite dans le document HSP/HA.2/HLS.1.

39. À la 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté par consensus les 10 décisions ci-après. Ces résolutions figurent dans les documents HSP/HA.2/Res.1 à HSP/HA.2/Res.10 et peuvent être consultées sur le site Web de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat¹.

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
2/1	Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes
2/2	Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030
2/3	Journée mondiale du nettoyage
2/4	Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale

¹ Deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains | ONU-Habitat (unhabitat.org).

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
2/5	Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques
2/6	Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales
2/7	Un logement convenable pour tous
2/8	Planification urbaine et infrastructures durables
2/9	Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise
2/10	Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Chapitre X

Points supplémentaires à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 13 de l'ordre du jour)

40. À la 9^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du vendredi 9 juin 2023, le Président par intérim a rappelé qu'en vertu du paragraphe 1 de la décision 2/2 relative à la date de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, adoptée par l'Assemblée à la 8^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, celle-ci avait décidé d'ajourner la session en cours et de reprendre la session pour une durée de deux jours, les 29 et 30 mai 2025.

41. Le Président par intérim a également rappelé qu'en vertu du paragraphe 2 de la décision 2/2, adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa 8^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, l'Assemblée s'était prononcée sur l'ordre du jour provisoire de la reprise de sa deuxième session. La décision 2/2 figure à l'annexe II du présent rapport et à l'annexe II du compte rendu de la session (HSP/HA.2/11/Rev.1).

Chapitre XI

Élection des membres du Bureau (point 14 de l'ordre du jour)

42. À sa 8^e séance plénière, tenue dans l'après-midi du jeudi 8 juin 2023, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté la décision 2/3, dans laquelle elle a confirmé que les membres du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains élus lors de la première session, en 2019, resteraient en fonction jusqu'à la dernière séance de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée, qui se tiendrait en 2025.

43. Les États Membres suivants, élus à la première session de l'Assemblée, conserveraient donc leur mandat jusqu'à la dernière séance de la reprise de la deuxième session :

Président(e) :	Mexique
Vice-Président(e)s :	Allemagne
	Ghana
	Pologne
Rapporteur(se) :	Chine

Chapitre XII

Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)

44. Aucune autre question n'a été soulevée.

Chapitre XIII

Clôture de la session (point 16 de l'ordre du jour)

45. Après les échanges de courtoisie d'usage, la session a été levée le vendredi 9 juin 2023 à 17 h 45 et devait reprendre en mai 2025.

Annexe I

Textes adoptés par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session

<i>Résolution</i>	<i>Titre</i>
2/1	Directives internationales pour des villes intelligentes centrées sur les personnes
2/2	Accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030
2/3	Journée mondiale du nettoyage
2/4	Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale
2/5	Renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques
2/6	Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales
2/7	Un logement convenable pour tous
2/8	Planification urbaine et infrastructures durables
2/9	Création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise
2/10	Financement équitable et suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
<i>Décision</i>	<i>Titre</i>
2/1	Prolongation du plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025
2/2	Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/3	Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/4	Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains
2/5	Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Déclaration *Titre*

Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales

Annexe II

Décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa deuxième session

Décision 2/1 : Prolongation du plan stratégique pour la période 2020–2023 jusqu'en 2025

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Prenant note du paragraphe 14 de la décision 2021/6 adoptée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021,

1. *Décide* de prolonger jusqu'en 2025 le plan stratégique pour la période 2020–2023, de sorte qu'il couvre la période 2020–2025, afin d'aligner le cycle de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Prie* la Directrice exécutive, en consultation avec le Conseil exécutif, d'entamer les préparatifs en vue de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2026–2029.

Décision 2/2 : Dates de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Prenant note du paragraphe 15 de la décision 2021/6 adoptée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2021,

1. *Décide*, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, d'ajourner sa deuxième session ordinaire et de la reprendre pour une durée de deux jours, les 29 et 30 mai 2025, afin d'aligner le cycle de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la reprise de sa deuxième session sera le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport de la présidence du Comité des représentants permanents.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Plan stratégique pour la période 2026–2029.
7. Adoption des textes issus de la réunion.
8. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
9. Élection des membres du Bureau.
10. Questions diverses.

11. Clôture de la session.

Décision 2/3 : Mandat des membres du Conseil exécutif et du Bureau de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Rappelant sa décision 1/3, dans laquelle elle avait décidé que le Bureau élu à sa première session resterait en fonction jusqu'à la dernière séance de sa deuxième session, lorsque l'élection des membres du Bureau de sa troisième session aurait lieu,

1. *Confirme* que les membres du Bureau élus à sa première session en 2019 resteront en fonction jusqu'à la dernière séance de la reprise de sa deuxième session ordinaire ;

2. *Décide* que les membres actuels du Conseil exécutif d'ONU-Habitat qui ont été élus en 2019 resteront en fonction jusqu'à la clôture de la reprise de sa deuxième session ordinaire.

Décision 2/4 : Politique d'association des parties prenantes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

Rappelant sa décision 1/3 sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes,

Décide de prier le Conseil exécutif, à titre exceptionnel, de poursuivre l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes et de lui transmettre le projet de politique, qu'elle examinera en vue de l'adopter éventuellement à la reprise de sa deuxième session ordinaire.

Décision 2/5 : Rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,

1. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat² ;

2. *Note* que la structure de gouvernance actuelle d'ONU-Habitat n'a été mise en place qu'en 2019 et qu'il faut un délai supplémentaire suffisant pour qu'elle porte ses fruits et pour pouvoir mener efficacement toute évaluation d'éventuelles réformes structurelles ;

² JIU/REP/2022/1.

3. *Prend note* de l'évaluation d'ONU-Habitat prévue pour 2024 par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales.

23-24246 (F) 120424

2324246